

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
DE LYON

DATE : 27/02/96  
N° DE DEPOT : 3644  
R.C.S. LYON : 963 506 555  
N° DE GESTION: 63 B 00655

**BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**  
-----

-----Nom et adresse de la Société -----  
AUGIS MEDAILLES (A)

RUE DES AULNES  
69760 LIMONEST

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Deux pièces

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE  
Délibération/Acte

•      **A. AUGIS MEDAILLES**      •  
Société anonyme au capital de 3 157 500 F  
Siège social : Rue des Aulnes - 69760 LIMONEST  
R.C.S. LYON B 963 506 555

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU PROCES-VERBAL**  
**DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 15 MAI 1995**

.../

**NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**

Le Président expose qu'il lui semblerait souhaitable d'être assisté non seulement par Mr RICHARDI en qualité de Directeur Général mais également d'un directeur général adjoint qui serait plus spécifiquement chargé des orientations commerciales et marketing de la société.

Il propose la nomination à ce titre de Mr Franck A. AUGIS.

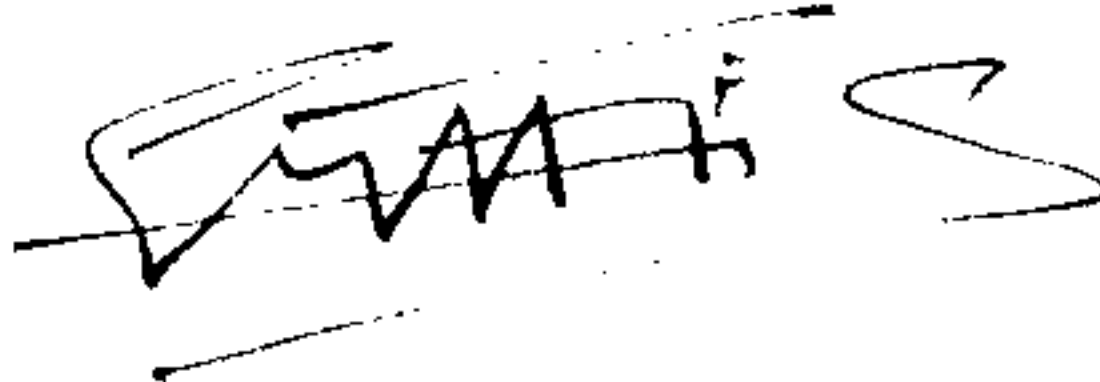
Conformément à la loi, le mandat de Mr Franck A. AUGIS arrivera à expiration en même temps que celui du Président.

.../

Après en avoir délibéré, le conseil décide de nommer Mr Franck A. AUGIS en qualité de directeur général adjoint et donne pouvoir au Président à l'effet de signer le contrat de Mr Franck A. AUGIS.

.../

**CERTIFIÉ CONFORME**  
Le Président Directeur



**A. AUGIS MEDAILLES**  
Société anonyme au capital de 3 157 500 F  
Siège social : Rue des Aulnes 69760 LIMONEST  
RCS LYON B 963 506 555

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 1995**

.../...

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Michel G. RICHIARDI demeurant à LYON 6ème - 45 rue Malesherbes, en qualité de nouvel administrateur, et ce, pour une durée de six exercices qui arrivera à expiration lors de l'approbation des comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2000.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, et après avoir constaté que le mandat du Cabinet BOREL & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, vient à expiration avec la présente assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2000.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Yves BOREL arrive à expiration avec la présente assemblée, décide de ne pas renouveler ledit mandat et nomme en son remplacement, sur proposition du conseil d'administration, Monsieur Pascal BOREL demeurant 1 avenue Dutrièvoz 69100 VILLEURBANNE, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2000.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président Directeur Général,

